



COMMUNE DE
WOLUWE-SAINT-PIERRE

Service Stationnement

Votre correspondant : Saïd BOUGHANEM
Tel. 02/02.773.07.80 - Fax. 02.773.18.71
E-mail : stationnement@woluwe1150.irisnet.be

DEMANDE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA VOIE PUBLIQUE

Nom et adresse de l'entrepreneur

Nom et adresse du propriétaire

.....
.....
.....

.....
.....
.....

T.V.A. :

T.V.A. :

TEL ou GSM :

TEL ou GSM :

FAX :

FAX :

Rue/avenue : N° 1150 WOLUWE-SAINT-PIERRE

Adresse mail :

D'une installation dont les dimensions sont les suivants :

Occupation du trottoir

Occupation de la voie carrossable

Hauteur :

Hauteur :

Longueur occupée :

Longueur occupée :

Largeur occupée :

Largeur occupée :

Type d'occupation :

Date du placement :

Estimation de la durée de l'occupation :

jours calendrier.

Je soussigné(e)

Permis d'urbanisme n° :

Société :

Permis d'environnement classe III :

Adresse :

..... m'engage à me conformer aux prescriptions réglementaires concernant l'occupation temporaire de la voie publique, à acquitter sans délai la taxe qui me sera réclamée et à arrêter l'emprise à la première injonction de l'Administration Communale sans pouvoir, prétendre à une indemnité.

J'avertirai par écrit, par e-mail ou par fax, le service Stationnement de la date de l'enlèvement de l'occupation de la voie publique. J'ai connaissance qu'à défaut de faire cette déclaration, la taxe précitée sera appliquée jusqu'au jour où l'enlèvement aura été constaté par l'Administration Communale.

Les requérants sont tenus d'obtenir également l'accord des services de Police préalablement à l'occupation (Mr. Serge Davignon – tél : 02/788.95.01 – fax : 02/788.95.05).

Toute **modification** concernant la présente occupation de la voie publique, devra faire l'objet d'une nouvelle demande écrite, par e-mail ou par fax, au service Stationnement.

Lu et approuvé :
Le propriétaire,

A le.....
L'entrepreneur,